

## LE POLYHANDICAP : APPRECIATION AMALGAMEE D'UNE TERMINOLOGIE PATHOLOGIQUE

NIAMKE Sam Aristide & AMADOU Koffi Ibrahim & EHOUSSOU Gnamien Yao Sabine

[samaristide1987@gmail.com](mailto:samaristide1987@gmail.com)

[akibrahim2@gmail.com](mailto:akibrahim2@gmail.com)

[sabehoussou@gmail.com](mailto:sabehoussou@gmail.com)

Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Abidjan

**Résumé :** Au cours de ces dernières années, nombreuses sont les investigations scientifiques qui ont abordé le domaine du processus d'acquisition et de développement du langage. Ainsi, de par la modélisation de l'architecture fonctionnelle du langage, il est possible d'apporter des explications sur l'environnement cognitif et la mécanisation du système langagier. Aussi, au-delà du fonctionnement normal, la compréhension de l'activité langagière a ouvert l'accès au traitement des situations pathologiques. De ce fait, il y a bien de troubles affectant la construction du langage et l'agencement des fonctions cognitives qui ont été distingués. Cependant, il subsiste encore des pathologies assez subtiles qui présentent des difficultés, dans leur approche définitionnelle et leur caractérisation. Parmi elles, l'on peut citer le polyhandicap. Ce présent article se propose de voir comment la notion de polyhandicap est perçue, dans le contexte social ivoirien.

**Mots clés :** polyhandicap, déficience intellectuelle, plurihandicap, surhandicap.

**Abstract:** In recent years, many scientific investigations have addressed the field of the process of language acquisition and development. Thus, by modeling the functional architecture of language, it is possible to provide explanations on the cognitive environment and the mechanization of the language system. Also, beyond the normal functioning, the comprehension of the linguistic activity opened the access to the treatment of the pathological situations. As a result, there are many disorders affecting the construction of language and the arrangement of cognitive functions that have been distinguished. However, there are still some rather subtle pathologies that present difficulties, in their definitional approach and their characterization. Among them, we can mention the profound intellectual and multiple disabilities (PIMD). This article proposes to see how the notion of PIMD is perceived, in the Ivorian social context.

**Keywords:** PIMD, intellectual disability, multiple-disabilities

## Introduction

Maitriser les contours de la communication humaine implique la connaissance parfaite du support utilisé qui est le langage. Le langage se traduit lui-même par l'utilisation de la langue qui renferme des spécificités scientifiques particulières. Ainsi, pour distinguer les particularités propres à la langue, des disciplines comme les sciences du langage se sont intéressées au décryptage des langues articulées. La linguistique qui a pour objet d'étude la compréhension et le fonctionnement des langues, « traite les propriétés structurales de telle ou telle langue naturelle à chacun de ses niveaux d'organisation : phonologique, morphologique, syntaxique... » (J-L. Nespoulous, 2016, p. 112). D'année en année, les fondements de cette science ne vont plus se limiter à examiner simplement le produit fini qu'est la langue. Dans sa conception, elle ira plus loin, en se posant la question de savoir comment le substrat langagier s'acquiert et se développe. Elle ne se contentera donc plus du simple matériau linguistique, mais tente de comprendre le mécanisme d'apparition, d'installation de la langue, chez la personne qui la formule. Cette approche relève de la psycholinguistique qui « s'assigne pour objectif de caractériser les processus cognitifs présidant au traitement par l'esprit humain (si possible en temps réel) des dites structures linguistiques, et ce en production comme en compréhension, à l'oral comme à l'écrit » (J-L. Nespoulous, 2016, p. 112). Pour mieux apprécier ce fait, les objectifs vont encore évolués, en se focalisant sur les structures qui génèrent le langage. D'où la naissance de la neuropsycholinguistique. Cette autre section « pour sa part, tente de réconcilier l'esprit et le corps (le cerveau), dans un effort d'identification des structures cérébrales ou réseaux neuronaux mobilisé(e)s, lors du traitement cognitif de telle ou telle composante de l'architecture fonctionnelle du langage » (J-L. Nespoulous, 2016, p. 112). D'une approche beaucoup plus intrinsèque à l'appréciation fonctionnelle des modalités langagières, les domaines d'investigation de la linguistique se sont étendus à l'identification des mécanismes qui génèrent l'outil de communication. De ce fait, grâce à certaines études, il a été perçu que plusieurs facteurs sont à considérer,

pour une bonne structuration du langage. Nous savons entre autre que le cerveau est le centre de gestion et que lorsqu'il est endommagé, cela détériore les aptitudes déjà acquises ou impacte fortement l'acquisition et le développement du langage. Par ailleurs, hormis le dysfonctionnement cérébral, il peut y avoir bien de circonstances capables d'entraver certaines particularités telles que l'apprentissage, chez des enfants qui ont atteint l'âge de la scolarité. L'apport de la psycholinguistique et de la neuropsycholinguistique a développé le champ de la linguistique. De par ces ramifications, il est possible d'expliquer comment le langage se construit et de se pencher éventuellement sur les troubles qui affectent le rendement des modalités verbales et écrites. Les déficits d'ordre langagier sont multiples. Dans ce contexte rédactionnel, il sera mis un point d'honneur sur une pathologie qui affecte sévèrement les capacités cognitives dont le langage. Cette déficience en question est le polyhandicap. A quoi, précisément, renvoie la notion de polyhandicap ? Comment la définition et la caractérisation de cette affection sont-elles perçues, dans notre contexte social ?

## **1. Méthodologie**

Bien avant de répondre aux différentes préoccupations ci-dessus mentionnées, il paraît opportun de se référer à ce qui a été déjà évoqué, sur le concept de polyhandicap.

### ***1.1. Approche définitionnelle***

Il est bon de mentionner qu'il s'agit d'un terme assez récent qui émane dans la littérature grise, au cours des années 1960 (INSERM, 2013, p. 322). Sa formulation se fera plus officiellement, en 1969, par Zucman<sup>1</sup> (INSERM, 2013, p. 322). En observant la notion de polyhandicap, sur le coup, avec une déduction morphologique il est tout à fait possible de formuler une définition. Sans pour autant se tromper, avec le préfixe poly-, qui signifie plusieurs ou nombreux, il ne

---

<sup>1</sup> Elisabeth Zucman est un médecin rééducateur qui a été l'un des premiers scientifiques à s'intéresser au polyhandicap.

serait pas indélicat de dire que le polyhandicap concerne simplement une multitude d'handicaps. Pareille approche peut être entreprise, mais elle ne fait pas ressortir concrètement tous les détails afférents à notre concept. Ici, poly- ne s'apparente pas seulement à une simple juxtaposition de plusieurs éléments. Cet indicateur sous-tend l'idée d'association, d'intrication de plusieurs paramètres, au sein d'un même phénomène. Pour comprendre les contours relatifs à la dénomination du polyhandicap, plusieurs définitions se sont succédées, afin d'essayer de proposer un aspect plus représentatif. A cet effet, J. Dind (2018, p. 31) ne manque pas de souligner que « *la lecture de la littérature scientifique permet de constater que la recherche d'une définition plus exhaustive et consensuelle est un processus toujours en cours* ». La première définition est celle émise en 1989 par les annexes XXIV. Elle précise que le polyhandicap est « un handicap grave à expressions multiples associant une déficience motrice et une déficience mentale grave, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation » (T. Rofidal et C. Pagano, 2018, p. 42). En 2002, une autre définition est stipulée, par le Groupe Polyhandicap France. Cette entité spécifie qu'au-delà d'un handicap type, le polyhandicap est « une situation de vie spécifique d'une personne présentant un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu en cours de développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expression multiples et évolutives de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain » (Ponsot et Boutin, 2017, p. 88). Ces derniers auteurs précédemment cités soutiennent que ce qui fonde la particularité du terme lié à cet article est « *une déficience mentale sévère à profonde associée à une déficience motrice grave, très souvent accompagnées aussi, voire constamment, à d'autres déficiences psycho-comportementales et neurosensorielles* » (Ponsot et Boutin, 2017, p. 88). En s'appuyant sur les deux propositions évoquées, l'on peut retenir que le polyhandicap qui était, au préalable perçu comme un simple état d'handicap, n'est plus considéré comme tel. Il est associé à une situation de vie très particulière détériorée par de sérieuses déficiences d'ordre motrices, cognitives

et sensorielles. Afin de mieux cerner cette distinction situationnelle du polyhandicap, Saulus<sup>2</sup> propose un modèle qu'il a nommé « modèle structural du polyhandicap ». Selon ce modèle, il est stipulé que « *le polyhandicap n'est pas une simple association de déficiences juxtaposées ; en effet, les déficiences interagissent entre elles, elles se potentialisent et s'aggravent mutuellement, rendant toute compensation compliquée* » (J. Dind, 2018, p. 33). Vu la subtilité de la maîtrise conceptuelle du polyhandicap et afin de pallier à toute confusion, il faut indiquer que cette notion est à différencier du plurihandicap et du surhandicap. Ces deux autres termes se rapportent à d'autres difficultés. Le manuel de l'INSERM (2013, p. 322) indique que :

- le plurihandicap est une association circonstancielle de deux ou plusieurs déficiences n'entretenant pas de lien de cause à effet entre elles ;
- le surhandicap est une surcharge progressive d'une déficience par une autre.

### **1.2. Recueil des données**

Etant donné la complexité que renferme le concept de polyhandicap, notamment en ce qui concerne la définition, nous avons jugés nécessaire de voir comment cette pathologie est perçue dans notre contexte d'étude. Jusqu'à maintenant, tous les détails qui ont été avancés sur le polyhandicap ont été développés dans des milieux où la situation d'une personne polyhandicapée est reconnue. De sorte à se faire une idée, une petite enquête a été réalisée, auprès de quelques spécialistes rencontrés, lors d'une investigation doctorale. Les enquêtés qui ont acceptés de collaborer ont renseigné un questionnaire qui leur a été soumis. Ils sont issus des différentes institutions médicales et paramédicales (centres de prise en charge spécialisée, service de neurologie et de médecine physique), au sein desquelles les recherches se sont déroulées. Ledit

---

<sup>2</sup> Georges Saulus est un médecin psychiatre et philosophe qui mène depuis plusieurs années une recherche sur une conception structurale du polyhandicap.

questionnaire se subdivise en trois volets qui sont : les informations sur le public cible (sexe, formation et profession actuelle), la connaissance sur le polyhandicap (définition et particularités) et la prise en charge des sujets. Chacune des parties proposent des séries de questions et des éléments de réponses au choix. Dans le cadre de cette contribution, seule la partie en rapport avec la définition du polyhandicap sera examinée. Les questions énumérées et les propositions de réponses se présentent ainsi :

- Avez-vous déjà entendu parler du polyhandicap ?
  - ✓ Oui
  - ✓ Non
  
- Si oui, où avez-vous eu des informations concernant cette pathologie ?
  - ✓ Au cours de ma formation
  - ✓ Pendant l'exercice de ma profession
  - ✓ Autres (précisez)
  
- Selon vous, à quoi renvoie le terme de polyhandicap ?
  - ✓ Une simple association de deux ou plusieurs handicaps
  - ✓ Une aggravation d'un handicap déjà existant (moteur ou sensoriel)
  - ✓ Une association de déficiences motrices et sensorielles graves avec retard mental moyen, sévère ou profond entraînant une dépendance importante
  - ✓ Autre (précisez si vous avez une autre définition)

Il y a eu en tout un groupe de vingt et neuf (29) répondants, composé de médecins (neuropédiatre, neurologue et rééducateur), de kinésithérapeutes, de sage-femme spécialisée en psychiatrie, d'infirmière, de psychologues, d'inspecteurs d'éducation spécialisée, d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs préscolaires et de maître d'éducation spécialisée. Les différents renseignements ont été recueillis directement. Qu'est ce qui en est ressortit ?

## 2. Résultats et discussion

Le dépouillage et l'analyse des différentes fiches ont été faits, en scindant le groupe en des sous-groupes, en fonction de la formation professionnelle. Il en ressort, ainsi trois sous-groupes qui renvoient aux médecins (neuropédiatre, neurologue et rééducateur), aux paramédicaux (kinésithérapeutes, sage-femme spécialisée en psychiatrie, infirmière et psychologue) et aux agents du domaine social (inspecteur d'éducation spécialisée, éducateur spécialisé, éducateur préscolaire et maître d'éducation spécialisée). Il a été renseigné dans les tableaux récapitulatifs qui suivent les réponses apportées, par chacun des participants. Chaque grille est faite, selon un sous-groupe et les différentes réponses se distinguent par des couleurs propres à chacune des personnes enquêtées.

### 2.1. Bilan du sous-groupe des médecins

PROFESSION	FORMATION	QUESTIONS	PROPOSITION DE REPONSES	REPONSES OBTENUES
<b>Neuropédiatre</b> <b>Neurologue</b> <b>Médecin MPR</b> <b>Médecin MPR (DES)</b>	<b>Médecine</b>	Avez déjà entendu parlez du polyhandicap ?	Oui	√√√√
			Non	
		Si oui, où avez-vous eu des informations le concernant ?	Au cours de ma formation	√√√√
			Pendant l'exercice de la profession	√√
			Autres	√ (ONG et association)
Selon vous, à quoi renvoie le terme de polyhandicap ?	Association simple de plusieurs handicaps			

			Aggravation handicap déjà existant	
			Association déficiences graves avec retard mental moyen, sévère ou profond entraînant une dépendance extrême	√√√√
			Autres	

**Tableau 1.** Réponses obtenues auprès des médecins

Au regard de ce qui précède, quel résumé pouvons-nous faire ? L'évidence est que les quatre médecins connaissent tous le terme de polyhandicap. La familiarité avec la pathologie s'est faite pour la plupart, pendant la formation. En plus de cela, certains en ont davantage appris, durant l'exercice de leur fonction, mais également dans des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des associations. Selon ce qu'ils ont fourni, on note que chacun a opté, pour la définition exacte. La conception développée par ces quelques professionnels médicaux est en parfaite adéquation avec la singularité du polyhandicap. Qu'en est-il des paramédicaux ? Pour une meilleure lisibilité, le sous-groupe suivant sera éclaté. Il y aura d'un côté le tableau constitué de sage-femme spécialisée, d'infirmière et de psychologues. D'un autre côté, les kinésithérapeutes seront retenus.

## 2.2. Bilan du sous-groupe des paramédicaux

PROFESSION	FORMATION	QUESTIONS	PROPOSITION DE REPONSES	REPONSES OBTENUES
<p><b>Sage-femme spécialisée en psychiatrie</b> <b>Infirmière</b> <b>Psychologue 1</b> <b>Psychologue 2</b></p>	<p><b>INFAS</b> <b>Psychologie + INFAS</b> <b>Psychologie</b></p>	<p>Avez déjà entendu parlez du polyhandicap ?</p>	Oui	√√√√
			Non	
		<p>Si oui, où avez-vous eu des informations le concernant ?</p>	Au cours de ma formation	√
			Pendant l'exercice de la profession	√√√
			Autres	En tant qu'étudiante en psychologie Dans un centre pour enfants polyhandicapés en France
		<p>Selon vous, à quoi renvoie le terme de polyhandicap ?</p>	Association simple de plusieurs handicaps	√
			Aggravation handicap déjà existant	
			Association déficience grave avec retard mental moyen, sévère ou profond entraînant une dépendance extrême	√√
				Association d'une déficience mentale grave à une déficience motrice

			Autres	importante, entraînant une réduction notable de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation
--	--	--	--------	--

**Tableau 2.** Réponses obtenues auprès des paramédicaux (sage-femme, infirmière et psychologues)

Sur un total de quatre répondants, tous affirment connaître le polyhandicap. Hormis l'infirmière qui a acquis des informations, lors de son cursus universitaire, pour les autres, le contact avec la notion s'est établi, pendant la formation, mais aussi durant l'accomplissement de leur tâche professionnelle. Par ailleurs, à part la sage-femme spécialisée qui considère le polyhandicap comme une simple association de handicap, le reste des praticiens a donné la bonne définition. Le psychologue 1 est même parvenu à formuler une définition personnelle. Cela s'est fait de façon aisée car il a eu à intégrer un centre pour polyhandicapé, en France. A la suite de ce premier sous-groupe de paramédicaux, observons les réponses apportées par les kinésithérapeutes.

PROFESSION	FORMATION	QUESTIONS	PROPOSITION DE REPONSES	REPONSES OBTENUES
<b>Kinésithérapeute 1</b> <b>Kinésithérapeute 2</b>	Kinésithérapie	Avez déjà entendu parlé du polyhandicap ?	Oui	√ √ √ √ √ √ √
			Non	
		Si oui, où avez-vous eu des	Au cours de ma formation	√ √ √ √ √ √ √

<p><b>Kinésithérapeute</b> 3</p> <p><b>Kinésithérapeute</b> 4</p> <p><b>Kinésithérapeute</b> 5</p> <p><b>Kinésithérapeute</b> 6</p> <p><b>Kinésithérapeute</b> 7</p> <p><b>Kinésithérapeute</b> 8</p>		informations le concernant ?	Pendant l'exercice de la profession	√ √ √ √ √ √
			Autres	
		Selon vous, à quoi renvoie le terme de polyhandicap ?	Association deux ou plusieurs handicaps	√ √ √ √
			Aggravation d'un handicap déjà existant	√
			Association déficience grave avec retard mental moyen, sévère ou profond entraînant une dépendance extrême	√ √ √ √ √ √ √
			Autres	

**Tableau 3.** Réponses obtenues auprès des paramédicaux (kinésithérapeutes)

Ce sont en tout huit kinésithérapeutes qui ont été questionnés. L'ensemble des thérapeutes a répondu, par l'affirmatif, à la question de savoir, si le terme de polyhandicap leur est familier. Selon les réponses obtenues, ils l'ont côtoyé soit lors de leur parcours de formation, soit dans l'exercice de leur activité. Cette connaissance dont ils témoignent, renvoi-t-elle effectivement à l'approche exacte du polyhandicap ? Pour en être situé, référons nous aux différentes appréciations, en rapport avec les aspects propres au polyhandicap. Dans le

tableau ci-dessus, seulement trois intervenants (le kinésithérapeute 2, le kinésithérapeute 6 et le kinésithérapeute 8) ont choisi la réponse qui décrit convenablement le contexte de polyhandicap. Pour les autres, les avis sont partagés. En effet, à l'instar de la sage-femme, le kinésithérapeute 1 distingue aussi la situation de polyhandicap, comme étant une simple somme de déficits. Certains, par contre incluent deux faits, à la fois, dans le polyhandicap. Les kinésithérapeutes 3, 5 et 7 précisent qu'il s'agit d'une simple intrication de deux ou plusieurs invalidités. A cela, ils ajoutent aussi les critères afférents à un sujet polyhandicapé. Le kinésithérapeute 4 s'aligne également sur cette manière de voir les choses, sauf que pour lui le polyhandicap serait d'abord l'aggravation d'un handicap déjà existant et ensuite la présence de multiples déficiences avec retard mental. Ces quelques lignes dressent le bilan succinct qui met en évidence l'apport de cette classe de thérapeute, dans la formulation du concept de polyhandicap. A leur suite, inspectons les données obtenues, auprès des travailleurs sociaux intervenant dans le secteur du handicap. Etant constitué de treize personnes en tout, ce sous-groupe a été aussi disséqué. Il y a un tableau regroupant les éducateurs et les maitres d'éducation spécialisée et un autre renfermant les éducateurs préscolaires et les inspecteurs d'éducation spécialisée. Il convient de noter que tous sont issus de l'Institut National de Formation Sociale (INFS). Selon les renseignements recueillis sur le terrain, les appellations diffèrent, à cause du domaine d'intervention. Les éducateurs spécialisés interviennent dans le handicap mental, tandis que les maitres spécialisés s'occupent des troubles sensoriels. Avec l'ancienneté, le titre d'inspecteur est accordé, par nomination.

### 2.3. Bilan du sous-groupe des agents sociaux

PROFESSION	FORMATION	QUESTIONS	PROPOSITION DE REPONSES	REPONSES OBTENUES
<b>Educateur spécialisé 1</b> <b>Educateur spécialisé 2</b> <b>Educateur spécialisé 3</b> <b>Educateur spécialisé 4</b> <b>Educateur spécialisé 5</b> <b>Educateur spécialisé 6</b> <b>Educateur spécialisé 7</b> <b>Maitre d'éducation spécialisée</b>	INFS	Avez déjà entendu parlez du polyhandicap ?	Oui	✓✓✓✓✓✓✓✓
			Non	
		Si oui, où avez-vous eu des informations le concernant ?	Au cours de ma formation	✓✓✓✓✓✓✓✓
			Pendant l'exercice de la profession	✓✓✓✓✓✓✓✓
			Autres	Séminaires Séminaires Séminaires En famille
		Selon vous, à quoi renvoie le terme de polyhandicap ?	Association simple de plusieurs handicaps	✓✓✓✓✓✓✓✓
			Aggravation d'un handicap déjà existant	✓✓
			Association déficience grave avec retard mental moyen, sévère ou profond entraînant une dépendance extrême	✓✓✓✓✓✓✓✓
			Autres	

**Tableau 4.** Réponses obtenues auprès des éducateurs spécialisés et des maitres d'éducation spécialisée

Une fois de plus, le polyhandicap fait partie du lexique des personnes ci-dessus sollicitées. Le temps de formation, l'accomplissement des tâches professionnelles et les séminaires sont autant de facteurs qui ont semblés éclairer la lanterne de ces quelques actionnaires des structures spécialisées. Cependant, les différentes appréciations qui ressortent traduisent-elles les réalités du polyhandicap ? Les diverses opinions recensées sont encore très variables. En effet, seul l'éducateur 2 a pu donner la définition exacte de la notion inhérente à l'enquête. Pour les autres, les tendances sont changeantes. En ce qui concerne l'éducateur 7 et le maître d'éducation, les choix respectifs indiquent d'une part la présence de plusieurs handicaps qui s'entremêlent simplement et d'autre part l'évolution d'une infirmité déjà perceptible. Pour le reste des répondants de ce sous-groupe, plusieurs faits sont attribués à la situation de polyhandicap. Les éducateurs 1, 3, 4 et 5 accordent une double identité, au polyhandicap. Ils optent simultanément, pour la première et la dernière proposition de réponse répertoriées dans le questionnaire. En guise de définition, l'éducateur 6, quant à lui, propose en même temps les trois options stipulées. Tel est le résumé du tableau récapitulatif du premier sous-groupe des spécialistes intervenant dans l'accompagnement social des personnes affectée par un handicap. Terminons avec le dernier tableau.

PROFESSION	FORMATION	QUESTIONS	PROPOSITION DE REPONSES	REPONSES OBTENUES
<b>Inspecteur 1</b> <b>Inspecteur 2</b> <b>Inspecteur 3</b> <b>Educateur</b> <b>préscolaire 1</b> <b>Educateur</b> <b>préscolaire 2</b>	INFS	Avez déjà entendu parlé du polyhandicap ?	Oui	√√√√√
			Non	
		Si oui, où avez-vous eu des informations le concernant ?	Au cours de ma formation	√√
			Pendant l'exercice de la profession	√√√√√
			Autres	

		Selon vous, à quoi renvoie le terme de polyhandicap ?	Association deux ou plusieurs handicaps	✓✓✓✓
			Aggravation d'un handicap déjà existant	
			Association déficience grave avec retard mental moyen, sévère ou profond entraînant une dépendance extrême	✓✓✓
			Autres	

**Tableau 5.** Réponses obtenues auprès des inspecteurs d'éducation spécialisée et des éducateurs préscolaires

Les réponses sur une éventuelle accointance avec le terme de polyhandicap demeurent inchangées. A l'instar de tous ceux qui se sont succédés jusqu'à maintenant, les derniers répondants certifient savoir ce que s'est le polyhandicap. Le parcours de formation et le cadre professionnel auraient contribué, à la culture en rapport à cette pathologie. Qu'en est-il réellement ? Sur cinq personnes, une fois encore, il y a une seule (éducateur préscolaire 2) qui a su déterminer, comme il le faut le concept évoqué. Les autres se sont éloignés de la bonne signification. En effet, les inspecteurs 1 et 2 ont plutôt fait un discernement morphologique. Ils ont rattaché le polyhandicap, à ce qui paraît plus évident, c'est-à-dire la somme de plusieurs handicaps. Pour ce qui est de l'inspecteur 3 et de l'éducateur préscolaire 1, la situation de polyhandicap correspond, à la fois, à deux contextes. Ils relèvent le fait d'une simple succession de difformités et donne parallèlement le contenu correspondant à l'étiquette conforme.

Sur l'ensemble des enquêtés, il y en a douze (12) qui ont bien apprécié le terme soumis à leur réflexion. Pour le reste, les appréciations sont très diversifiées. En effet, de par les différentes interventions ci-dessus recensées, il peut se dire que

les idées relatives au polyhandicap sont multiples et il y a bien d'amalgames qui s'opèrent. Pour beaucoup, la conception de la pathologie prête à confusion. La plupart conçoit la situation de polyhandicap, comme le plurihandicap ou le surhandicap. Aussi, le fait de proposer diverses approches, pour décrire cette entité pathologique, démontre que les critères définitionnels fondamentaux du polyhandicap ne sont pas encore perceptibles. L'échantillon avec lequel l'enquête a été effectuée n'est sûrement pas assez représentatif mais, grâce aux indices recueillis, l'on peut estimer que les connaissances au sujet du polyhandicap restent encore tacites. En s'appuyant sur ces résultats, l'on pourrait envisager un sondage beaucoup plus étoffé, car il est évident que nombreux sont les praticiens et thérapeutes qui font une mauvaise appréciation du polyhandicap.

Les recherches sur le polyhandicap ont beaucoup évoluées. Comme on l'a mentionné précédemment, il s'agit d'une situation de vie très complexe. A cet effet, les études en vue de mieux cerner la pathologie ne cessent de s'effectuer. Cependant, à certains niveaux il y a des paramètres sur lesquels, l'on peut déjà s'accorder. Sur le plan terminologique, par exemple, en références à bien de travaux, « les termes utilisés dans les deux langues (français et anglais), pour nommer ce handicap sont désormais relativement stabilisés : il s'agit du "polyhandicap" en français, et de " Profound Intellectual and Multiple Disabilities" (PIMD), en anglais » (J. Dind, 2018, p. 31). Dans les contextes sociaux, autre que le nôtre, où ces notions ont été développées, les particularités qui en découlent sont bien décrites, mêmes si les approches continuent de progresser. Ainsi, en ce qui concerne ces milieux, il est évident que l'aspect définitionnel soit mieux apprécié. En se référant aux précédents résultats, il peut se dire que, dans notre environnement, la notion du polyhandicap est peut être connue, mais est ce que sa perception se conforme réellement aux caractéristiques types auxquelles elle correspond ? A cette préoccupation, vu les tendances divergentes, l'on pourrait dire que, sous nos tropiques, la conception du polyhandicap n'est pas encore adéquate. Il serait approprié, d'instruire davantage les professionnels du handicap, sur cette pathologie. Cette initiative pourrait être la base d'une

ouverture beaucoup plus consistante, sur la connaissance et d'un handicap très complexe.

## **Conclusion**

De par sa construction, la notion de polyhandicap semble être facilement appréciable. D'une part, la caractérisation de cette pathologie fait appel à des paramètres essentiels dont il faut tenir compte. D'autre part, vu sa terminologie, il est évident que l'on puisse l'assimiler à certaines situations pathologiques proches. Il est donc approprié de considérer le polyhandicap, comme une circonstance spécifique qui englobe des déficiences qui ont une influence les unes sur les autres. Afin d'apporter une contribution dans l'approche définitionnelle du polyhandicap, nous proposons la définition suivante : "le polyhandicap se caractérise par une pathologie engendrée par une lésion cérébrale grave anté-, péri- ou post- natale. Il renferme un groupe hétérogène de personnes qui laisse entrevoir une situation de vie délicate, émaillée principalement par des déficiences intellectuelles et motrices qui se potentialisent, selon le degré d'apparition. A ces déficiences peuvent être associé ou non des déficits d'ordre sensoriel et/ou d'autres natures. Cette condition de vie précaire débouche sur une assistance humaine et technique permanente".

L'étude doctorale de laquelle cet article est extrait porte sur l'identification d'éventuelles potentialités cognitives qui pourraient soutenir la matérialisation d'une communication non verbale, chez des sujets déficients intellectuels. Inscrit dans le domaine de la neurolinguistique, cette ébauche s'est proposé de présenter une population, très souvent méconnue. Une meilleure compréhension de tout ce que renferme la situation de polyhandicap pourra certainement favoriser une excellente prise en charge, notamment sur le plan cognitif.

## Références bibliographiques

- DIND Juliane, 2018, « *Les manifestations de la conscience de soi chez l'enfant polyhandicapé* », Thèse de Doctorat, Université de Fribourg.
- INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale), 2013, « *Handicaps rares. Contextes, enjeux et perspectives* », Expertise collective, Paris, Inserm.
- NESPOULOUS Jean-Luc, 2016, « Sémantique et Aphasie-Approche neuropsycholinguistique des processus cognitifs/linguistiques de haut niveau », in *Langages*, vol 201, n°1, p. 111-128. doi:10.3917/lang.201.0111.
- PONSOT Gérard, BOUTIN Anne-Marie, 2017, « *Le polyhandicap : une situation particulière de handicap* », in *La personne polyhandicapée : la connaître, l'accompagner, la soigner*, Paris, Dunod
- ROFIDAL Thierry, PAGANO Concetta, 2018, « *Projet individuel et stimulation basale : vers une pédagogie de l'accompagnement de la personne en situation de polyhandicap* », Toulouse, Edition érès.